

Madame Sophie CLUZEL
Secrétaire d'Etat chargée
des Personnes Handicapées
14 avenue Dusquesne
75007 Paris

Le 23 avril 2020,

Madame la Ministre,

Les représentants professionnels des organisateurs de vacances adaptées ont reçu un courrier de la Direction Générale de la Cohésion Sociale faisant part « qu'en tout état de cause, il parait difficile d'organiser de manière anticipée les séjours VAO de la saison estivale ».

Ce positionnement prudent laisse entendre sans le dire explicitement que les vacances adaptées ne pourraient se tenir cet été et que les organisateurs seraient éligibles aux aides "tourisme".

Afin de contribuer à la décision finale de l'administration, le CNLTA et l'UNAT* demandent la mise en place d'un groupe de travail réunissant les représentants des organisateurs, les représentants des usagers et l'administration afin d'évaluer ensemble les risques, les enjeux et de définir des axes de résolution des problématiques soulevées.

La situation demande des réponses rapides et nous sommes disponibles immédiatement pour permettre d'apporter des réponses aux organisateurs comme aux bénéficiaires des vacances.

Actuellement les personnes en situation habituellement concernées par les vacances vivent le confinement avec les professionnels et les aidants dans les difficultés que nous connaissons. Ils sont inquiets de ne pas pouvoir partir en vacances.

Dans ce contexte, l'UNAPEI nous interpelle et espère que des « actions conjuguées obligeront les acteurs des vacances adaptées à ne pas se résigner aux solutions les plus faciles de renoncement total ».

Le droit aux loisirs et aux vacances et au répit doit pouvoir encore s'exercer, même sous des formes nouvelles en 2020 pour les personnes handicapées.

L'été représente souvent 90% de l'activité annuelle des organismes de vacances adaptées. Les modalités de réalisation de cette saison conditionneront la survie économique de ces acteurs du tourisme.

Il est urgent d'offrir un positionnement clair sur la réalisation ou non des séjours estivaux afin de leur permettre de s'organiser sur l'aspect technique, matériel ou financier, et de la même façon pour les établissements prenant en charge les personnes handicapées pendant l'année.

Dans ce contexte nous souhaitons, et dans le cas où des séjours de vacances adaptées pourraient se tenir cet été, aborder avec vous les conditions d'organisation.

*Union Nationale des Associations de Tourisme – 8 rue César Franck, 75015 PARIS

*Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés - 41 rue du jardin public - BP 40197 - 79205 PARTHENAY

En particulier, en cas d'organisation partielle de la saison, éclaircir les points suivants :

- Établissement de règles sanitaires : gestes barrières, matériels, organisation des transports et des hébergements, gestion des plateformes de départs, des rapatriements...
- Recrutement des équipes d'encadrement et leur formation et information.
- Modalité d'organisation et prise en charge des risques en cas de confinement du séjour de tout ou partie des vacanciers ou de l'équipe.
- Les aides financières pour permettre l'adaptation de l'activité, la compensation des pertes ou en cas d'annulation des actions.

Dans le cas d'une impossibilité totale de réaliser des séjours, nous demandons :

- L'édition d'une position administrative claire.
- La précision des possibilités de compensations : évaluation des besoins, types et modalités d'obtention, délais, interlocuteurs...

Afin de répondre aux besoins de répit des personnes handicapées et de leurs aidants, nous souhaitons aussi aborder les possibilités de réponses « autres » autour des loisirs, d'un temps différent. Il s'agit de repérer les projets ou possibilités d'actions innovantes et d'en cadrer la réalisation par des dispositifs ad hoc.

Depuis les années 90, les représentants des organisateurs de vacances adaptées et de leurs usagers n'ont cessé de contribuer à la construction de cette activité pour une meilleure prise en charge des besoins des personnes en situation de handicap pendant leurs vacances.

Nous nous tenons à votre entière disposition dans les plus brefs délais pour établir urgemment des réponses pour la construction d'un plan de notre avenir dans ce contexte extraordinaire.



Michelle DEMESSINE
Présidente de l'UNAT – Ancienne ministre



René MOULLEC
Président du CNLTA

Copies :

M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé

M. Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Constats et suivi :

M. René MOULLEC, Président du CNLTA - president@cnlta.asso.fr - 06 78 44 57 64

M. Simon THIROT, Délégué général UNAT - s.thirot@unat.asso.fr